

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2007
Publication : 26/10/2007



Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation

Direction du Patrimoine
Départemental et du Droit des Sols

ARRETE N° 2007-020 DPS
du 18 OCT. 2007
PORTANT déclassement dans le domaine
privé du Département d'une parcelle de
terrain sur la commune de BERGHEIM
RD 42

Colmar, le

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL DU HAUT-RHIN

- VU la loi n° 89/413 du 22 juin 1989 relative au Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 131-1 portant création de la catégorie de voies dénommées « Routes Départementales » ainsi que les articles R 131-3 à R 131-8 ;
- VU le décret n° 89-631 du 4 septembre 1989 portant codification des règles applicables aux routes départementales ;
- VU le décret 93-1133 du 22 septembre 1993 portant modification au titre III du Code de la Voirie Routière ;
- VU l'ordonnance n° 59-115 modifiée le 7 janvier 1959 relative à la voirie des collectivités locales ;
- VU la loi du 2 mars 1982 sur les droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;
- VU le Code de la Voirie Routière ;
- VU la délibération de la Commission Permanente en date du 13 avril 2007 autorisant l'ouverture d'une enquête publique en vue du déclassement de parcelles de terrain sises à BERGHEIM, au droit de la R.D. 42, en vue de son reclassement dans le domaine privé départemental ;
- VU la délibération de la Commission Permanente en date du 7 septembre 2007 décidant le déclassement dans le domaine privé départemental d'un délaissé de la R.D. 42 en vue de son aliénation et à signer l'arrêté correspondant ;
- SUR proposition du Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin :

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} :

Le déclassement du délaissé situé au droit de la R.D. 42 à BERGHEIM, conformément au plan ci-annexé.

ARTICLE 2 :

Le reclassement de cette parcelle de terrain dans le domaine privé du Département du Haut-Rhin.

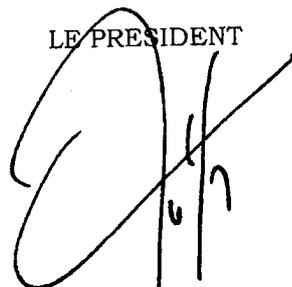
ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Département du Haut-Rhin
Monsieur le Directeur de la Direction des Routes et des Transports
Monsieur le Directeur du Patrimoine Départemental et du Droit des Sols
Monsieur le Maire de la Commune de BERGHEIM,

sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

Fait à COLMAR, le 18 OCT. 2007

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Croquis sans échelle

2007011600 oc Ce document, destiné aux archives cadastrales, est établi conformément aux prescriptions de l'article 52 de la loi du 31 mars 1884

Commune : BERGHEIM

Croquis
N°

Section: 12 Lieudit: Route de Colmar



Je certifie avoir effectué le lever de la nouvelle situation après abornement préalable et en avoir dressé le présent croquis.
le : 15 Janvier 2007

la nouvelle limite est reconnue exacte par les propriétaires soussignés qui demandent la division de leurs immeubles et l'inscription au Livre Foncier des parcelles créées.

